
MAIRIE
D'
ALBA LA ROMAINE
07400

Téléphone : 04 75 52 43 52

Télécopie : 04 75 52 45 71

E-mail : mairie-alba@wanadoo.fr

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS</p> |
|---|

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 02 Avril 2010.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 31 mars 2008,
CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – Décision 15 Mars 2010 :

Portant sur la signature d'un contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL, pour une durée de quatre ans du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013 avec le fournisseur CNP Assurances –DEXIA SOFCAP PARIS.

Le taux de cotisation est fixé pour toute la période à 4,50% du traitement brut annuel plus la NBI et le SFT.

2 – Décision du 18 mars 2010 :

Signature d'un contrat d'assurance couvrant la responsabilité personnelle des élus, à savoir : le Maire, les adjoints et les élus ayant délégations.

Les garanties couvertes sont : la responsabilité personnelle des élus, la protection juridique, les accidents corporels, les pertes de revenus et l'assistance aux personnes en déplacement.

Le contrat a été signé avec l'assureur de la Commune, M. Christian FAISON, agent général de la GAN, sis à Montélimar.

Le montant de la prime annuelle s'élève à 115,26 € TTC.

Le contrat signé le 26 février prend effet le 1^{er} mars 2010.

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,

VU les articles précédemment cités,

VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N° 20013937, sur la non communicabilité des DIA, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

3 – Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :

- Le 23 février 2010 – DIA transmise le 23 février 2010.

Fait à Alba La Romaine, le 02 avril 2010.

Le Maire,
Pierre MAURIN.